



Un locataire peut il diviser son loyer pour 15 jours de location

Par **okalimax**, le **19/05/2008** à **14:09**

Bonjour,
des locataires sont entrés le 1er mai dans notre maison neuve. Suite à une fuite d'eau à l'extérieur et malgré une prise en charge quasi immédiate par le constructeur, un huissier est venu constater les problèmes. Je viens donc de recevoir le courrier LRAR où le locataire demande une division de loyer car une partie du grillage n'est pas terminée, l'abri de jardin non posé, un petit morceau de ciment a cassé au niveau du seuil d'entrée et car le portail ainsi que l'abri de jardin encore sous carton sont dans le garage malgré que ça ne leur posait pas de problème au départ. A-t-il donc le droit de demander cette division? merci de me répondre